



**DÉCISION du MAIRE N°23-63**

**Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX À TITRE GRACIEUX A L'ASSOCIATION « L'ARRAYADE »**

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 déléguant à Monsieur Emmanuel HANON, Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 22 juillet 2022 fixant les tarifs d'occupation des locaux communaux,

**Considérant** la demande de l'association « L'Arrayade », représentée par son président Monsieur Jean-Bernard PAQUIER, afin de lui permettre d'exercer une activité conforme à celle indiquée dans ses statuts.

**D É C I D E :**

**Article 1** : De signer une convention (annexée à la présente décision) de mise à disposition de locaux communaux comme suit :

- un bureau propre à l'Association (11,7 m<sup>2</sup>),
- une salle mutualisée (83 m<sup>2</sup>),
- ainsi qu'une cuisine mutualisée (9,9 m<sup>2</sup>).

L'occupation aura lieu, selon les dispositions suivantes : du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 octobre 2023 et du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 août 2024 :

- le mercredi de 14 H à 18 H,
- le vendredi de 14 H à 18 H.

Et du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 30 avril 2024 : le mercredi de 14 H à 18 H

L'association dispose également d'un accès aux sanitaires.

**Article 2** : La présente convention est conclue jusqu'au 31 août 2024.

**Article 3** : Le prêt de ces locaux est consenti à titre gracieux.

**Article 4** : Les conditions de cette mise à disposition peuvent évoluer en fonction des consignes sanitaires (fermeture de l'équipement, couvre-feu...).

**Article 5** : Cette décision sera appliquée par Madame la Directrice Générale des Services de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et par Monsieur l'inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques. Elle sera publiée sur le site de la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Fait à ORTHEZ, le 18 octobre 2023

Le Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne,  
**Emmanuel HANON**

